## AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉSOLUTION ----DÉCISION DU COLLÈGE DE SUPERVISION

Décision n° 2023-C-15

du 9 juin 2023

Modification du règlement intérieur de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

## LE COLLÈGE EN FORMATION PLÉNIÈRE

Vu le Code monétaire et financier, notamment les articles L. 612-10 et L. 612-12-I;

Vu les délibérations du Collège de supervision du 9 juin 2023,

## **DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Le règlement intérieur de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, annexé à la présente décision, est adopté.

**Article 2**: La présente décision, qui sera publiée au Registre officiel de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, abroge et remplace la décision n° 2020-C-13 du 18 mars 2020.

Le Président,

François VILLEROY de GALHAU